



LE MOULIN REÇOIT ET TRANSMET L'EAU QU'ON VEUT BIEN LUI DONNER...

Mesdames, Messieurs les élus : Qu'allez-vous faire de nos impôts ?

Une directive Européenne demande à chaque pays d'agir pour améliorer la qualité de son eau.

Un sujet qui ne laisse insensible personne et ne peut qu'emporter l'adhésion de tous.

L'Etat français a décidé que la circulation des sédiments (vases) et des poissons (ce qu'il en reste) étaient des mesures qui permettraient d'améliorer la qualité de ses eaux.

Petit historique pour nos décideurs technocrates : Depuis la nuit des temps, de nombreux poissons fréquentaient en tous sens nos rivières françaises. Une vie aquatique nombreuse et variée était visible par tous ceux qui étaient les utilisateurs de nos cours d'eau (Pêcheurs, Baigneurs et tous les amoureux bucoliques) **et ceci il y a une cinquante d'années encore.**

Qu'est-ce qui a changé en si peu de temps ? et ainsi nous amène à constater aujourd'hui la raréfaction, voire la disparition de nombreuses espèces de nos cours d'eau : il ne faut pas faire de grandes études pour en déduire que la qualité de l'eau est la principale cause de ce changement rapide.

Que nous proposez-vous pour lutter contre ce mal ? Dilution maximum de ces molécules chimiques contenues dans les vases de nos rivières afin de les envoyer plus bas dans les fleuves pour arriver ensuite dans nos estuaires et in fine dans nos mers.

Vous nous proposez, pour les poissons migrateurs de notre génération, qui semblent être plus fainéants que leurs aïeux, d'installer des « passes à poissons » à très grands frais (30 000 € et plus) sur les seuils qui existent pourtant depuis des siècles et dont les poissons s'accommodaient très bien : leur présence nombreuse, il y a encore peu, est attestée par nos anciens pêcheurs !!!

Le budget affecté pour notre département, issu de prélèvements sur nos impôts, ne réglera en rien le problème de l'eau qui est la pollution. Nous ne pouvons imaginer que d'utiliser nos estuaires, océans et mers comme une vaste poubelle, soit la solution pour régler l'incurie d'un Etat moderne et, de plus, sous le couvert d'une idée dite « écologique ».

Ce budget important ne devrait-il pas être utilisé pour supprimer / traiter la pollution, ou bien si ce n'est pas réalisable rapidement, par défaut, la contenir en amont avant que celle-ci n'arrive dans nos cours d'eau ?

Le bon sens pragmatique n'est plus de mise et la non volonté de prendre de vraies mesures en amont va nous (les contribuables) engendrer des coûts indécents sans pour autant en régler le problème de fond qui est : la pollution.

Nous ne voulons à aucun prix assumer le coût de l'incurie de nos technocrates qui devraient se référer auprès de ceux qui vivent auprès de nos rivières et les entretiennent au quotidien : Ces technocrates ont perdu la notion élémentaire de ce qui est « le bon sens ».

Respectez-nous en dépensant notre argent à bon escient !

La préservation de ce patrimoine, 3^e patrimoine de France, est d'intérêt général !

• Qui sommes-nous ?

Sous le vocable Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins - FFAM, association de sauvegarde du patrimoine créée en 1997. Notre site www.moulinsdefrance.org vous en donnera les détails.

Nous regroupons en ce début 2013, cent Associations sur tout le territoire.

Au sein de ces associations, 10 000 adhérents partagent nos inquiétudes.

• Quelles sont nos inquiétudes ?

L'existence de nos moulins est directement menacée par la circulaire Borloo du 25 janvier 2010, dite de « Mise en œuvre par l'État et ses établissements publics d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ».

Nous avons introduit un recours contre cette circulaire auprès du Conseil d'État qui nous a donné partiellement raison.

• Utilité économique immédiate des seuils de nos moulins hydrauliques :

- Maintiennent la vie dans les biefs quand l'étiage des rivières la fragilise.
- Effet retardateur sur la diffusion des pollutions.
- Participent au maintien des nappes phréatiques, à la pérennité des zones humides.
- Amortissent les crues.
- Contribuent pleinement à la vie économique de proximité, via l'animation touristique, culturelle de la ruralité et actions pédagogiques pour les scolaires.
- S'inscrivent dans une ponctuation paysagère historique.

• Potentiel pour demain

Aujourd'hui les moulins de France, petits producteurs d'électricité propre et renouvelable représentent l'équivalent d'une tranche nucléaire.

Demain, grâce à une technologie française performante, nous pouvons représenter l'équivalent de deux tranches... si nous ne sommes pas détruits d'ici là !

Si nous sommes détruits, si nous subissons les mêmes folies que celles du remembrement d'il y a plus de trente ans... notre potentiel aura disparu et nous ne pourrions pas offrir à la France notre contribution, notre savoir-faire, notre vigilance auprès de nos cours d'eau...

Si nous sommes détruits, la pollution de l'eau continuera à exister, sans que rien ne se soit amélioré, bien au contraire !

L'état du milieu aquatique aura été définitivement aggravé. L'effet chasse d'eau a un résultat inéluctable : tuer toute vie dans les estuaires, les mers, les océans...

• Notre attente

C'est sur la base de ces constatations et de notre volonté de contribuer à votre réflexion sur la préservation du patrimoine de votre circonscription et du potentiel que les moulins représentent que nous nous adressons à vous.



Nous militons pour que notre contribution au développement durable, au futur proche des énergies renouvelables puisse constituer un enrichissement des réflexions du nouveau gouvernement et du Parlement.

Madame la Ministre Delphine Batho elle-même vient de dire (audition parlementaire du 22 mai dernier) qu'il convenait d'agir sur ces points précis avec discernement et « finesse »...

Les « meuniers » représentent plus de 10 000 familles au sein de plus d'une centaine d'associations, et de très nombreux sympathisants y compris riverains et pêcheurs.

Nous sommes résolus à défendre ce patrimoine d'intérêt général, témoin de notre histoire collective et porteur de ressources renouvelables pour le futur de notre pays.

Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

 : ffam@moulinsdefrance.org -  : www.moulinsdefrance.org

Association de sauvegarde sans but lucratif régie par la loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le n° 77/1894
Siège social : Musée des Arts et Traditions Populaires - 75116 PARIS - SIRET 321 895 898 00021 - APE 913 E